



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation



Province de Québec  
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer. Le Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer siège en séance ordinaire ce 9 septembre 2020 par voie de visioconférence. Sont présent(e)s à cette visioconférence les conseillers suivants : messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Est également présent par visioconférence le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absente : Madame Hélène Tremblay

S'est jointe à la rencontre vers 19h10 : madame Danielle Barrette

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h05.

20-09-7696

### ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

Ouverture de la séance.

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
  - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 août 2020. (Info)
  - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 août 2020 et des comptes à payer au 9 septembre 2020. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
  - 5.1 Autorisation de signature d'une transaction et quittance | Semaine de la famille | monsieur Gervais Gallant. (Rés.)
  - 5.2 Limitation d'accès au quad sur le banc de sable jusqu'à la fin octobre. (Rés.)
- 6.0 Transport :
  - 6.1 Demande de travaux du propriétaire du lot no. 3 807 772. (Rés.)
  - 6.2 Travaux de réparation et d'asphaltage | Rue Mgr-Bouchard et stationnement de la caserne incendie | Offre de service de Pavage SL. Inc. (Rés.)
- 7.0 Urbanisme :
  - 7.1 Règlement no. HCN-1013 | Nuisances | Mandat à Gaudreault, Saucier & Simard SENC. afin d'intenter un recours auprès de la Cour du Québec au propriétaire du lot 3 807 754. (Rés.)



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

- 8.0 Hygiène du milieu :
  - 8.1 Eau potable | PP3 | Connexion du nouveau puits | Mandat pour rédaction et transmission d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. (Rés.)
- 9.0 Loisirs et culture :
  - 9.1 Camping | Comité de gestion | Procès-verbal de la rencontre du 20 août 2020. (Rés.)
  - 9.2 Camping | Tarification saison 2021. (Rés.)
  - 9.3 Camping | Achat de gazon cultivé | Offre de service de Gazonnière Saguenay. (Rés.)
- 10.0 Correspondance.
- 11.0 Affaires nouvelles :
  - 11.1 Demande de travaux d'entretien de gazon sur l'emprise du lot no. 3 808 630. (Rés.)
- 12.0 Période de questions.
- 13.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-09-7697

### PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2020 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2020

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2020.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

20-09-7698

### FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 AOÛT 2020 ET DES COMPTES À PAYER AU 9 SEPTEMBRE 2020 | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 9 septembre 2020 qui totalise un montant de 23 095.81\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 août 2020 qui totalise un montant de 209 836.44\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

#### Août

- 18 | Séance ordinaire – MRC de la Haute-Côte-Nord
- 28 | Comité investissements – MRC de la Haute-Côte-Nord

#### Septembre

- 7 | Séance de travail – Municipalité de Portneuf-sur-Mer
- 9 | Séance ordinaire – Municipalité de Portneuf-sur-Mer

20-09-7699

### GESTION | AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE | SEMAINE DE LA FAMILLE | MONSIEUR GERVAIS GALLANT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gervais Gallant a fait parvenir une réclamation à la Municipalité de Portneuf-sur-Mer au montant de 219.61\$ pour frais médicaux à la suite des dommages qu'il a subis le 7 mars 2020 dans le cadre de la semaine de la famille lors de la tenue d'un feu d'artifice;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent régler ce différend sans admission de responsabilité de part et d'autre;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont pris connaissance d'un document nommé transaction et quittance daté du 25 août 2020 qui satisfait de part et d'autre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'aller de l'avant avec la signature du document nommé transaction et quittance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

Mme Danielle  
Barrette se joint à  
la rencontre par  
visioconférence

20-09-7700

QUE le conseil municipal accepte de payer une somme de 219.61\$ aux fins de régler la réclamation de monsieur Gervais Gallant découlant de ses frais médicaux à la suite des dommages qu'il a subis le 7 mars 2020 dans le cadre de la semaine de la famille lors de la tenue d'un feu d'artifice, en contrepartie de quoi, monsieur Gervais Gallant et la Municipalité acceptent de se donner une quittance réciproque, complète et finale concernant tout recours pouvant découler de ces frais;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le document transaction et quittance daté du 25 août 2020 accepté de part et d'autre afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

### GESTION | LIMITATION D'ACCÈS AU QUAD SUR LE BANC DE SABLE JUSQU'À LA FIN OCTOBRE

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP de la rive nord de l'Estuaire du St-Laurent a produit un rapport de caractérisation du marais salé de Portneuf-sur-Mer en janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'une des recommandations permettant de protéger la végétation et la biodiversité du marais salé s'avère être la gestion mieux encadrée de l'accès au site par les véhicules motorisés comme les quads;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage sur le banc de sable lors des mois de septembre et d'octobre est principalement caractérisé par les ornithologues et que la tranquillité est un atout important pour observer une panoplie d'espèces;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de sensibiliser les citoyens et utilisateurs du banc de sable à ce qu'il y ait le moins possible de véhicules motorisés sur le site du banc de sable en septembre et octobre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'accès au banc de sable de Portneuf-sur-Mer dans les mois de septembre et d'octobre 2020 soit dédié uniquement aux utilisateurs n'utilisant pas de véhicule motorisé.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

20-09-7701

### TRANSPORT | DEMANDE DE TRAVAUX DU PROPRIÉTAIRE DU LOT NO. 3 807 772

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le budget 2020 impliquant des crédits budgétaires pour la réalisation de travaux d'amélioration du drainage sur la rue du Quai en façade du lot no. 3 807 772;

CONSIDÉRANT QUE le ou vers le 2 juillet 2020, la direction générale a fait parvenir au propriétaire du lot no. 3 807 772 un schéma des travaux à réaliser (bordure de béton d'une longueur de 9 mètres) sur l'emprise de la Municipalité de même qu'une demande d'autorisation de réalisation de travaux sur le lot du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a refusé de signer la demande d'autorisation de travaux sur son lot;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre avec la direction générale, le propriétaire du lot a demandé le prolongement de la bordure de béton de 10 mètres supplémentaires, toujours sur l'emprise de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce prolongement peut être réalisé à l'intérieur des crédits budgétaires prévus pour ces travaux en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance d'une communication écrite du propriétaire du lot reçue le 3 septembre 2020 demandant des travaux supplémentaires à ce qui a été proposé et accepté par la Municipalité à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de décliner la demande de travaux supplémentaires du propriétaire du lot no. 3 807 772 et de s'en tenir aux travaux de correction du drainage de la rue du Quai par l'aménagement d'une bordure de béton sur une longueur de 19 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal refuse la demande de travaux supplémentaires formulée par le propriétaire du lot le 3 septembre puisqu'aucun crédit budgétaire n'ont été autorisés pour réaliser les travaux demandés;

QUE cette décision du conseil municipal soit en vigueur dès à présent et pour toute autre demande future de la part du propriétaire du lot;

QUE le conseil municipal autorise la réalisation de travaux de correction du drainage sur la façade du lot no. 3 807 772 par l'aménagement d'une bordure de béton sur une longueur de 19 mètres sur l'emprise de la Municipalité.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

20-09-7702

### TRANSPORT | TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'ASPHALTAGE | RUE MGR-BOUCHARD ET STATIONNEMENT DE LA CASERNE INCENDIE | OFFRE DE SERVICE DE PAVAGE SL. INC

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation et d'asphaltage doivent être réalisés sur la rue Mgr-Bouchard et à l'entrée du stationnement donnant accès à la caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE Pavage SL Inc. a fait parvenir une offre de service le 9 septembre 2020 numérotée 08-09-2020-02 au montant de 14 417.87\$ taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter l'offre de service soumise puisqu'elle respecte les budgets établis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de service de Pavage SL Inc. du 9 septembre 2020 numérotée 08-09-2020-02 au montant de 14 417.87\$ taxes comprises soit acceptée pour la réalisation des travaux de réparation et d'asphaltage sur la rue Mgr-Bouchard et à l'entrée du stationnement donnant accès à la caserne incendie;

QUE les coûts relatifs à cette dépense soient payés à même le montant de la TECQ 2019-2023 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-09-7703

### URBANISME | RÈGLEMENT NO. HCN-1013 | NUISANCES | MANDAT À GAUDREULT, SAUCIER & SIMARD SENC. AFIN D'INTENTER UN RECOURS AUPRÈS DE LA COUR DU QUÉBEC AU PROPRIÉTAIRE DU LOT 3 807 754

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 20-08-7690 mandatant le contentieux de la Municipalité afin de transmettre une mise en demeure au propriétaire du lot 3 807 754;

CONSIDÉRANT QU'aucune action n'a été entreprise par le propriétaire dans les délais indiqués afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'aller de l'avant avec un recours auprès de la Cour du Québec dans ce dossier;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE la Municipalité mandate Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, SENC afin d'intenter un recours à la Cour du Québec contre le propriétaire du lot no. 3 807 754. Plus précisément les articles visés dans le recours sont notamment les suivants :

-  Règlement HCN 1013 – articles 12 et 13;
-  Règlement de zonage no. 17-286 – article 5.5.1.5.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-09-7704

### HYGIÈNE DU MILIEU | EAU POTABLE | PP3 | CONNEXION DU NOUVEAU PUIITS | MANDAT POUR RÉDACTION ET TRANSMISSION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 31.75 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur du processus de mise aux normes de l'eau potable, des travaux de reconstruction des puits d'alimentation en eau souterraine ont été décrétés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la construction du nouveau puits de captage d'eau souterraine « PP3 » s'achève et qu'une demande d'autorisation doit être déposée auprès du MELCC afin de pouvoir prélever l'eau de ce puits en vertu de l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de présenter cette demande afin d'être en mesure de prélever rapidement l'eau du puits « PP3 »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà adopté la résolution no. 20-04-7633 octroyant un mandat à TetraTech QI Inc. pour, notamment, présenter cette demande d'autorisation au MELCC et au MERN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité autorise TetraTech QI Inc. afin qu'il rédige et dépose, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'autorisation auprès du MELCC afin de pouvoir prélever de l'eau du nouveau puits « PP3 » et ce, en vertu de l'article 31.75 de la LQE.

QUE la Municipalité se prévale du Programme d'aide aux municipalités dévitalisées pour que le MELCC assume les frais reliés à cette demande;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée en lien avec l'article 31.75 de la LQE.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

20-09-7705

LOISIRS ET CULTURE | CAMPING | COMITÉ DE GESTION | PROCÈS-VERBAL DE LA  
RENCONTRE DU 20 AOÛT 2020


CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping s’est réuni le 20 août 2020 et qu’un procès-verbal de la rencontre a été remis au conseil municipal le 8 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU’une recommandation formulée par le comité de gestion du camping ne rejoint pas en totalité la vision du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d’informer le comité de gestion de la recommandation à décliner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la rencontre du 20 août 2020 du comité de gestion du camping soit adopté sous restriction du retrait de la recommandation suivante :

 Nombre de chien maximal autorisé sur un emplacement.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-09-7706

LOISIRS ET CULTURE | CAMPING | TARIFICATION SAISON 2021

CONSIDÉRANT QUE le bilan financier de 2020 remis au conseil municipal démontre rentabilité et bénéfices pour les opérations du camping;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d’accepter la recommandation du comité de gestion du camping pour la tarification à établir en 2021 qui sera par ailleurs la même qu’en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les tarifs se déclinent de la façon suivante pour 2021 :

Taxes + Campln.ca compris						
Basse saison - avant le 15 juin et après le 16 août			Haute saison - 15 juin au 16 août			
	Nuitée	Semaine	Mois	Nuitée	Semaine	Mois
Sans service	32\$	143\$	N/A	34\$	148\$	N/A
Emplacement pour tente	25\$	133\$	N/A	27\$	136\$	N/A





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

2 services	41\$	180\$	N/A	43\$	185\$	N/A
3 services 30 amp	45\$	230\$	800\$	47\$	245\$	900\$
Vue sur le rivage sans service	33\$	185\$	N/A	35\$	200\$	N/A
Vue sur le rivage 2 services	43\$	190\$	N/A	45\$	222\$	N/A
Vue sur le rivage 3 services 30 amp	51\$	235\$	N/A	53\$	258\$	N/A
Vue sur le rivage 3 services 50 amp	53\$	240\$	N/A	55\$	288\$	N/A
Saisonnier 30 amp	1 150\$					
Saisonnier vue sur le rivage 30 amp	1 250\$					
Saisonnier vue sur le rivage 50 amp	1 350\$					
Prêt-à-camper	5 personnes : 185\$/nuitée			4 personnes : 175\$/nuitée		

QU'une communication soit émise aux détenteurs de bail de 2020 qui répondent aux exigences pour la saison 2021 avec toutes les informations rattachées à la présente résolution;

QUE les locataires qui répondent aux exigences pour la saison 2021 puissent remettre, jusqu'au 30 septembre 2020, un acompte de 100\$ au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et qu'ils aient quinze (15) jours en date de l'envoi de ladite communication pour retirer leur acompte si le tarif ne leur convient pas, après quoi la Municipalité conservera l'acompte;

QUE les tarifs ci-dessus soient inclus dans le Règlement de tarification des services municipaux de 2021.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

20-09-7707

**LOISIRS ET CULTURE | CAMPING | ACHAT DE GAZON CULTIVÉ | OFFRE DE SERVICE  
DE GAZONNIERE SAGUENAY**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté séance tenante la résolution no. 20-09-7705 acceptant les recommandations du comité de gestion du camping faites lors de la rencontre du 20 août 2020;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces recommandations consistait à procéder l'achat dès cet automne de gazon cultivé pour une surface de 70 000 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de Gazonnière Saguenay datée du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et portant le numéro P-42 au montant de 22 075.20\$ toutes taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'aller de l'avant avec cette amélioration importante des infrastructures d'accueil du camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de service de Gazonnière Saguenay datée du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et portant le numéro P-42 au montant de 22 075.20\$ toutes taxes comprises pour 70 000 pieds de gazon cultivé de même que son transport soit acceptés;

QUE les travaux d'installation du gazon se réalisent à l'automne 2020 sous la supervision de l'agronome au dossier monsieur Bruno Morissette.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### CORRESPONDANCE

À la demande du maire, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

Déclaration  
d'intérêt

La conseillère madame Danielle Barrette et le conseiller monsieur Lucien Savard déclarent leur intérêt dans le point suivant parce que le propriétaire du lot ciblé est dans leur famille directe. Ils se retirent donc des discussions et du vote.

20-09-7708

### DEMANDE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE GAZON SUR L'EMPRISE DU LOT NO. 3 808 630

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé en 2014 des travaux de gazonnage sur son emprise sur toute la longueur du village;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur deux emprises dont une faisant face au lot no. 3 808 630 ont nécessité des correctifs en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot no. 3 808 630 demande des travaux d'entretien du gazon sur l'emprise faisant face à son lot ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du gazon n'importe pas sur l'utilisation de la borne fontaine qui y sied, mais que le conseil municipal juge opportun de donner suite à la requête du propriétaire;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité procède à la demande du propriétaire à l'entretien à une seule occasion cet automne du gazon situé en façade du lot no. 3 808 630 sur l'emprise de la Municipalité;

QUE le propriétaire s'engage à entretenir le gazon dans le futur.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de question se déroule par l'intermédiaire de l'espace commentaires sur Facebook.

20-09-7709

### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h31, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY  
Maire

---

Gontran Tremblay  
Maire

---

Simon Thériault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier